

## **École Elementaire d'Application JEAN ROSTAND**

Procès-verbal du conseil d'école du 17/03/2022

### **Étaient présents :**

**Enseignants :** Mmes Bellaton, Brion, Doucet, Espitallier, Jardon, Lejot, Leguay, Magnin, Manuelli, Ribes et MM. Bernard, Besson, Chicot, Donzel, Ribreau et Tchoukriel.

**Parents représentants :** Mmes Berger, Benon, Chabert, Granjeon, Guard, Guicherd Drouilleau, Fouillat-Basdevant, Gineyts, Prallon, Maftouh, Mokdad, et MM. Fontes, Miquel, Paquet et Santos.

**Mairie :** M. Roche, responsable du secteur pour la Direction de l'Éducation

**Membre invité :** Mme Sega et M. Gibert pour l'association « Les enfants de Rostand ».

### **Etaient excusés :**

- Mmes Claude et Lozachmeur, enseignantes.
- Mme Daydé , Inspectrice de l'Éducation Nationale.
- M. Duvernois, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires.
- Mme Paillasson, Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale

*L'ordre du jour a été modifié en raison pour permettre à l'association les enfants de Rostand de présenter son activité*

### **1 – Activités de l'association « les enfants de Rostand »**

L'association a pour objectif de récolter des fonds pour les élèves de l'école. Les actions peuvent enfin reprendre du fait de l'allègement des mesures sanitaires.

Dates clés :

**Vente d'objets personnalisés jusqu'au 20 mars :** elle ne sera possible que si le seuil minimum de commandes par classe est atteint.

**Reprise des goûters : le 8 avril** après la classe.

**Vide grenier : samedi 7 mai** dont l'exposition est réservée aux familles de l'école et aux personnels de l'école.

**Tombola :** vente de tickets début 2 juin et le tirage aura lieu le jour de la kermesse. Les enseignants seront sollicités pour récupérer l'argent de la vente.

**Pique-nique AU PARC : Mardi 28 juin**

**Kermesse vendredi 1<sup>er</sup> juillet après l'école :** initialement prévue le 18 juin, elle a dû être reportée plus tard en raison des élections législatives.

**Attention au déroulement de la kermesse :** les élèves inscrits en garderie le soir devront attendre la fin de la garderie pour rejoindre la kermesse. Ils devront être accompagnés de membres de la famille en

raison d'un transfert de responsabilités. Monsieur Giannini devra être averti par les parents de l'association. Madame Doucet propose une réunion avec les parties concernées pour que les répartitions des tâches et la mise en œuvre de la sécurité soient clairement définies.

## **2- Situation sanitaire à l'école**

**Retour sur la période de Janvier février :** l'école a eu à gérer une trentaine de cas chaque semaine du retour des vacances jusqu'à la dernière semaine.

Le protocole a été extrêmement difficile à tenir pour tous, familles, école, élèves. La brigade de remplacement a été, de plus, fortement impactée par la crise sanitaire ce qui a engendré la fermeture des classes. A cela, s'est ajoutée la difficulté de communication du fait d'adresses systématiquement rejetées par certains hébergeurs.

La classe.com vient en renfort désormais et devrait faciliter l'accès à l'information à toutes les familles de l'école.

L'école a bénéficié du protocole de tests itérés jusqu'aux vacances de février ce qui a permis d'avoir une vraie visibilité sur les cas malgré tout.

Les parents représentants d'élèves s'associent pour remercier l'équipe enseignante et la direction pour la gestion de la crise.

**Depuis le retour des vacances :** un nouveau protocole allégé est entré en vigueur. Dès qu'un cas se sera déclaré dans une classe, les parents n'auront plus à fournir d'attestation sur l'honneur et devront se soumettre à un seul autotest à J+2 avec recommandation du port du masque à l'intérieur au retour des élèves en classe. Depuis le 14 mars, le protocole est descendu au niveau 1 permettant désormais le brassage entre élèves. Toutefois, l'équipe pédagogique attend de connaître l'évolution de la situation sanitaire avant de revenir à une situation normale notamment au niveau des horaires des entrées et des sorties de l'école. Rien ne changera jusqu'aux vacances d'avril. Une communication sera faite aux familles avant les vacances si un changement d'horaires était décidé en conseil des maîtres.

## **3- Entrées et sorties sur le temps scolaire.**

Les allées et venues, nombreuses à l'école pour les suivis à l'extérieur, posent des difficultés à plusieurs niveaux.

**Niveau sécurité :** Les portes au 92 ou au 94 peuvent être mal refermées ce qui nécessite un contrôle permanent qui n'est pas gérable.

**Niveau rapport bénéfice suivi-scolarité :** seule, la scolarité est obligatoire. Aussi, si les suivis sont nécessaires, ces derniers doivent s'effectuer dans la mesure du possible en dehors du temps scolaire. En effet, on ajoute une difficulté supplémentaire que de faire manquer des cours à des élèves ayant déjà besoins de soins.

**Niveau de la classe :** ces sorties et ces entrées engendrent des perturbations dans les classes.

**Niveau de la communication :** en l'absence de réglementation claire, chacun détermine ces principes et peut créer de l'incompréhension.

La décision entérinée par le conseil d'école est la suivante :

- **Pour les élèves bénéficiant d'un PPS** (enfants en situation de handicap) : ces soins font partie du projet de scolarisation et des adaptations scolaires nécessaires. Les entrées et les sorties de ces élèves seront accordées systématiquement.
- Pour les élèves nécessitant un suivi chez un orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien etc..., une seule entrée ou sortie sur le temps scolaire sera possible au **moment unique de la récréation du matin ou de l'après-midi**. Cette demande devra être soumise à l'enseignant de la classe qui déterminera l'heure à laquelle il est possible pour une famille d'emmener ou de ramener son enfant. La ponctualité sera donc nécessaire et il ne sera pas ouvert aux retardataires.
- **Pour les rendez-vous médicaux hors suivis** (rendez-vous médecin ou spécialistes) : les élèves devront manquer la demi-journée de classe et leur absence sera justifiée.

Pour ces derniers, Il appartiendra aux familles d'en avvertir l'enseignant de la classe par la voie du cahier de liaison.

Un article spécifique sera inscrit au règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2022-2023. Pour permettre aux familles d'anticiper sur les suivis, une information sera distribuée aux élèves dans le cahier de liaison avant les vacances.

#### **4- Avancée du projet d'école**

Les projets d'actions pour cette année ont repris et un bilan sera effectué au dernier conseil d'école. Pour le projet de classe transplantée du 11 avril au 15 avril, madame Jacquier est à la recherche d'un accompagnateur pour remplacer un désistement. Une communication sera faite aux familles.

Parallèlement, l'équipe a travaillé à la rédaction d'un nouveau projet d'école qui sera soumis à madame l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Lyon 6<sup>ème</sup>/Villeurbanne.

Trois axes vont être proposés à la validation et intègrent complètement le P.E.D.T de la ville de Lyon :

**Axe 1 : Améliorer la compréhension des consignes orales et l'attention pour favoriser la réussite des élèves dans tous les domaines d'apprentissage.**

**Axe 2 : Adopter des stratégies de coopération en faveur de la motivation et de la réussite des élèves**

**Axe 3 : Développer l'esprit critique des élèves en les sensibilisant aux problématiques culturelles, sanitaires et (éco) citoyennes.**

#### **5- Les travaux en cours**

Pour le groupe scolaire Jean Rostand Le GS Rostand, la mairie a voté un budget de 800 000€ de travaux de rénovation pour l'isolation, la menuiserie, la façade et la cour....

Les parents rappellent qu'une consultation devait se tenir en janvier pour le projet d'aménagement de la cour mais que cette dernière n'a pas eu lieu. Monsieur Roche informe que cette dernière ainsi que l'analyse pour la cour devraient commencer en septembre.

Les tracés des jeux de la cour seront repeints pendant les vacances d'avril.

Monsieur Roche informe l'école d'une nouvelle procédure pour la demande des travaux. Il faudra que l'école fasse parvenir un tableau des demandes au deuxième conseil d'école et au plus tard pour le 31 mars. L'instruction de ces demandes se déroulera entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin avec un chiffrage au besoin. Ces demandes de travaux seront présentées à l'élu d'arrondissement entre le 15 juin et le 15 juillet. Il faudra attendre novembre/décembre pour leur validation et les travaux s'effectueront prioritairement sur les vacances scolaires.

Toutes les demandes seront enregistrées, mais pas forcément réalisées. Toutefois, les demandes sans réponses sont reportées pour les années suivantes.

## **6- Sécurité PPMS**

Un prochain exercice intrusion s'effectuera le 11 avril en même temps que la maternelle. L'équipe enseignante souhaite mettre à l'épreuve un nouveau système d'alerte qui prévoit l'utilisation de sifflets.

Une réunion préalable à l'exercice se déroulera entre la mairie, l'inspection et les directrices des écoles maternelle et élémentaire.

Un nouvel exercice incendie se déroulera fin mars/début avril, probablement inopiné.

Le conseil d'école se clôt à 20h00 par un apéritif dinatoire offert par les représentants de parents d'élèves remerciés par le conseil d'école.

### **Les secrétaires de séance :**

Madame Lejot, enseignante de CP/CE2

### **La présidente du conseil :**

Madame Doucet

La prochaine séance du conseil d'école est prévue le mardi 14 juin de 18h00 à 20h00